



GEMENG
**rousport,
mompech**

Personnes de référence :
Guy STEMPEL / Frank SCHMIT
Tél. : +352 73 00 66 – 202 / 222
E-mail : guy.stemper@rosportmompach.lu
frank.schmit@rosportmompach.lu

Certificat

Conformément au règlement des bâtisses de la Commune Rosport-Mompach du 10/10/2018 Ref 70C/005/2018 il a été délivrée l'autorisation suivante :

Lieu :	10, Rue Rodenhof L- 6572 Osweiler
Date de la demande :	29/06/2022
Numéro de l'autorisation :	092 / 2022
Numéro cadastral :	382/2427
Section cadastrale :	RF d'Osweler-Est
Projet :	Couverture partielle de la terrasse
Architecte / entreprise :	néant

Contre la présente décision, un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification ou de la publication sur les lieux de travail de la présente décision.

29 JUIL. 2022

Rosport, le _____

Le bourgmestre,
Romain Osweiler